



LA CULTURE EST MON MÉTIER

La culture engendre une richesse économique importante pour notre pays. Elle est un vecteur d'emplois diversifiés et source de biens collectifs. **L'intermittence n'est pas un choix**, mais la conséquence d'un secteur économique qui, bien que dynamique, ne comporte pas d'emplois à plein temps et à durée indéterminée. ^

Aujourd'hui, nous vivons une situation inédite de pandémie qui fragilise l'ensemble de notre secteur. Les mesures annoncées dans la loi d'urgence COVID-19 (votées lors des sessions parlementaires en septembre 2020) pour le secteur de la culture ne sont pas adaptées à la situation. L'assurance chômage est une assurance, un droit social qui permet de protéger les citoyen.ne.s en cas de grandes difficultés sur le marché de l'emploi.

La crise va durer et la protection sociale des acteurs et actrices culturelles est indispensable pour éviter l'effondrement de notre secteur d'activité. Ceci passe par des mesures indispensables pour les employeur.euse.s et les personnes engagées sur des projets avec des mandats pour les indépendant.e.s ou des contrats salariés de courte durée pour les intermittent.e.s.

Nous, ACTION INTERMITTENCE, demandons que les autorités fédérales prévoient un mécanisme exceptionnel et unique dans la loi de l'assurance chômage qui autorise une reconnaissance substantielle des intermittent.e.s du spectacle et de l'audiovisuel en Suisse durement touché.e.s par la pandémie. **En conséquence, nous demandons dans le cadre de la loi d'urgence COVID-19, une prolongation des délais-cadres jusqu'à quatre ans pour les intermittent.e.s, leur permettant ainsi de bénéficier d'une protection sociale adaptée à la situation.** Ceci permettra, de compléter le dispositif de soutien des RHT accordé aux employeur.euse.s pour leurs salarié.e.s intermittent.e.s en cas d'annulation de leur activité.

Pour finir, nous demandons aux autorités fédérales, cantonales et communales, un soutien adéquat à toutes les institutions et entreprises culturelles qui ne peuvent pas poursuivre leur activité ainsi qu'un accompagnement à celles qui ne peuvent la poursuivre que de manière partielle ou réduite.

LA CULTURE N'EST PAS UN LUXE !

NON AU DÉMANTÈLEMENT PROGRAMMÉ DE LA CULTURE ET DE NOS MÉTIERS !